



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 120571

Texte de la question

Mme Maryvonne Briot désire appeler l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les préoccupations des étudiants en médecine concernant l'organisation des épreuves classantes nationales. En effet, la loi de modernisation sociale de janvier 2002 prévoyait la création d'une épreuve de lecture critique d'article aux épreuves classantes nationales. La mise en place de cette épreuve avait, après la signature d'un protocole d'accord entre le ministère de l'enseignement supérieur et l'Association nationale des étudiants en médecine de France, été reportée en 2004. Ce report était dû au manque d'harmonisation de l'enseignement dans les différentes facultés de médecine de France et à la nécessité d'effectuer une évaluation de l'enseignement de la lecture critique d'article avant son intégration aux épreuves classantes nationales. Toutefois, il est prévu d'intégrer l'épreuve de lecture critique d'article aux épreuves classantes nationales de 2008 sans que l'harmonisation des enseignements ait été effectuée et sans qu'une évaluation de l'enseignement de la lecture critique ait été conduite. Une intégration de la lecture critique aux épreuves classantes nationales de 2008 pourrait, semble-t-il, entraîner une perte de chance dans le choix de carrière des étudiants en médecine. Par conséquent, elle désirerait que le Gouvernement lui précise les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120571

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2575